Bonjour et merci pour l’intérêt que vous portez à notre annonce.

Nous recherchons un médecin généraliste familier avec les urgences pour un poste qui pourrait débuter dès mars 2019 en tant que titulaire (assistant).

Notre structure dispose d’une quarantaine de lit répartis en 3 services :

* un service de médecine aigue de 14 lits + 2 lits de soins continus
* un service de soins suite et de réadaptation de 14 lits dont 2 lits de soins palliatifs
* un service de 14 lits de médecine physique et de réadaptation avec un plateau technique de MPR

Un médecin par service et un 4e en consultations libre (cabinet de médecine générale)

Nous assurons également l’accueil des urgences 24H/24 7j/7 avec un flux d’environ 4000 passages par an, comprenant les urgences locales, mais également celles des autres communes qui justifieraient d’une hospitalisation (chaque commune voisine dispose d’un dispensaire avec un médecin qui assure la permanence de soins mais n’ont pas de lit d’hospitalisation). Nous ne sommes pas amenés à faire de sorties « primaires » ni d’évacuation sanitaire.

Les urgences fonctionnent sur un système d'astreinte (et non pas de garde, néanmoins bien rémunérées) réparties sur l’ensemble de l’effectif médical de l’hôpital (à savoir 4). Actuellement le roulement se fait de la façon suivante

* Une semaine d’astreinte Lundi – vendredi – samedi – dimanche
* Une semaine de récupération avec une astreinte le mercredi et 3 après midi de récupération dans la semaine (Lundi-Jeudi-Vendredi)
* Une semaine « light » avec une astreinte dans la semaine.

Ce roulement qui peut paraître contraignant est réalisable du fait qu’il s’agisse d’astreinte. Il y a également un médecin libéral qui vient participer au roulement.

Nous disposons également d’un laboratoire d’analyses médicales délocalisé, d’un service de radiologie conventionnelle H24 et d’une sage-femme.

Le CHN de Poindimié se situe au bord de la mer, villa équipée durant le remplacement, salaire équivalent au PH échelon 13 métropolitain (auquel se rajoute les astreintes), prise en charge du transport et du déménagement.

**FAQ :**

**Durée du contrat :** Contrat d’une durée initiale d’un ou deux ans renouvelable

**Horaires** : tablées sur 35h avec des plages de 8h-12h puis 14h-17h. ; Récupération l’après-midi qui suit l’astreinte et tous les vendredi après-midi.

**Emoluments :**

* Rémunération mensuelle brute d’un assistant généraliste 1er échelon : 7650€ (soit 465 018F CFP indexé à 1.94)
* Les astreintes sont comptabilisées en heures supplémentaires ; compter de 300€ (sans déplacement) à 800€ par astreintes en fonction de l’activité
* Prise en charge des frais de transport de l’intéressé et de sa famille ainsi qu’un Fret
* Prime d’installation équivalant à la rémunération indexée au 1er échelon. Prime doublée en cas de recrutement pour une période initiale de 2 ans.

**Congés** : congés annuel de 30j ouvrables ; 15jours de formation avec prise en charge du billet d’avion dès la 2e année de fonction. 30j de congés sans soldes sur demande et sous réserve d’avis favorable.

**Les droits, statuts et émoluments** des assistants sont régis par la délibération accessible par ce lien : [**https://dass.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/d146cp-3.pdf**](https://dass.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/d146cp-3.pdf)

**Ancienneté** : Le statut des assistants de Nouvelle-Calédonie compte 3 échelons définis comme suit :

* 1er échelon assistant débutant
* 2e échelon : 2ans d’ancienneté
* 3e échelon : 4 ans d’ancienneté

L’avancement d’échelon est prononcé par le chef d’établissement. La reprise d’ancienneté est à négocier avec la DRH lors de la signature du contrat

**Activité** : Elle est très variée mais n’est pas concentré sur les urgences, le flux quotidien ne justifiant pas une présence médicale permanente. Même si le poste à pourvoir serait plutôt en moyen séjour un roulement est tout à fait envisageable. Il faut pouvoir être polyvalent entre médecine aigue, moyen séjour, consultation, ce qui fait la richesse de ce poste. Cependant, notre isolement relatif nous demande d’être à l’aise avec les urgences des plus bénignes (y compris en pédiatrie) aux plus graves d’entre elles (arrêt cardiaque, détresse vitale…) . Un nouveau pôle hospitalier va ouvrir courant juillet réduisant drastiquement notre distance géographique d’une réanimation ou de chirurgie.

**Imposition** : elle est plafonnée à environ 18% pour un célibataire sans enfant.

**Conditions à remplir** :

* Etre de nationalité française ou être ressortissant de l’un des Etats membre de la communauté européenne ou d’Andorre
* Remplir les conditions requises pour l’exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie.
* N’avoir pas fait l’objet d’une condamnation comportant privation des droits civiques.
* Etre en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l’armée et sur le service national.
* Remplir les conditions d’aptitude physique et mentale pour l’exercice des fonctions hospitalières postulées.
* S’engager à établir sa résidence principale à proximité de l’établissement où il exercera, sauf dérogation temporaire motivée accordée par le Médecin Inspecteur Territorial de la Santé pour les distances supérieures à dix kilomètres.

**En dehors de l’hôpital :**

**Le** **logement** :

* **Est-il meublé et équipé ?**  : Oui il est équipé du minimum pour arriver sereinement (four, machine à laver, frigo, table, lit etc.)  le fret mis à votre disposition peut compenser ce qui vous manquerait. Pour information nous sommes arrivés avec ma compagne avec 4 valises  et nous avons acheté depuis que les choses vraiment importantes : une plancha, une table de jardin, des transat 
* **Combien y-a-t-il de pieces et donc de chambres ?:** 1 grand salon avec cuisine américaine, 3 à 4 chambre selon les villas, 1 sdb, une terrasse avec un jardin.

**Le village**

* **Sommes-nous loin des commerces et du centre ?** 7min à pied du centre-ville et des commerces principaux, 5 min en voiture de la plage. La grande majorité des besoins sont pourvus grâce à ces commerces et au marché local 2 fois par semaine. Il n’y a pas de centre commercial à Poindimié. Le plus proche est à Koné à 1h20 de route.
* **Equipement sportif** : Stade de foot terrain de tennis, piscine ouverte, Va’a gymnase omnisport couvert, terrain de basket, salle multisport (actuellement cours de Box thai), Cours de Fitness, pilate, danse…
* **Loisirs** : randonnée, plongée, camping, cheval, pêche, chasse… Sur Koné Vol en ULM et découverte du Cœur de Voh (cf photo Yann Arthus Bertrand) et puis tout le reste de la calédonie.
* **Equipent culturel** : médiathèque, conservatoire, école primaire, collège, lycée.
* **Est-il facile de louer ou acheter une voiture ou un scooter ?:** oui tout dépend du budget qu’on veut y mettre et de la voiture que l’on recherche. Mais il y a un revendeur sur Poindimié même et un autre à 15min.  Sinon sur Koné à 1h20, ou encore Bourrail à 2h30 ou enfin Nouméa la ou les offres sont les plus nombreuses bien sûr.
* **Peut-on aller à Nouméa pour un week end** ?: il faut quand même compter 4heures voir 4h30 de route pour s’y rendre. Heureusement il nous manque peu de choses ici et nous n’éprouvons pas le besoin d’y aller souvent. Il y a plein d’autres choses à découvrir pour occuper ses weekends.
* **La vie sociale et amicale est -elle facile et/ou possible avec la population ?** Lorsqu’on vit en Province Nord, contrairement à Nouméa beaucoup plus métropolitain, on vit au sein et au rythme de la population Calédonienne. Par ailleurs, notre travail est un métier humain, de contact, rien de mieux pour rencontrer les personnes. Les liens amicaux se font comme partout. La population est très gentille, se salut volontiers en voiture, au magasin…

J’espère avoir répondu au mieux à vos questions.

Bien confraternellement ;